



Envoi au contrôle de légalité le : 19 avril 2023

Publication électronique le : 19 avril 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 MARS 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER

SOUTIEN À L'ASSOCIATION ACCUEIL PAYSAN POUR L'ANNÉE 2023

(N°2023-109)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales "Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais" » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 06/03/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la structure « Accueil Paysan Hauts-de-France », une participation financière de 7 600 € au titre de l'année 2023, pour la réalisation du programme d'actions joint en annexe et selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2023 attribuée à l'association « Accueil Paysan Hauts-de-France », telles que reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C01-945B01	6568//93633	Partenariats stratégiques – Attractivité touristique	30 000,00	7 600,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 mars 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

FICHE PARTENAIRE ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

	Compétences et politiques départementales concernées			
ACTIONS	Tourisme	Agriculture durable et développement des filières courtes	Sécurité sanitaire et qualité alimentaire	Economie Sociale et Solidaire
Accueil Paysan Hauts-de-France	X	X	X	X

ACTIONS	Jeunesse et Education	Solidarités humaines	Engagement des habitants dans les initiatives associatives
Accueil Paysan Hauts-de-France	X	X	X

1. Statuts

Accueil Paysan Hauts-de-France est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle est affiliée à la Fédération Nationale Accueil Paysan qui rassemble près de 1 200 structures adhérentes (gîtes d'étape, chambres d'hôtes, campings à la ferme, accueils éducatifs, accueils sociaux et produits paysans).

2. Présentation de la structure

Le concept « d'Accueil Paysan » est né en 1987 en prolongement des démarches d'agriculture paysanne, fondée sur une dimension sociale (emploi en milieu rural, solidarité entre paysans), une dimension économique viable (favoriser les circuits courts) et écologiquement durable (techniques agricoles privilégiant le respect de son environnement).

L'association Accueil Paysan Hauts-de-France, garante d'une qualité d'accueil, prône non seulement, le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement mais également un tourisme solidaire et social. En effet, elle œuvre en faveur des publics en difficulté (personnes âgées, adultes handicapés, familles en difficultés sociale, financière ou éducative, mineurs en décrochage scolaire, familial...) en leur proposant des accueils à la journée, des séjours de rupture ou à visée thérapeutique.

Elle offre également un accueil pédagogique et éducatif, individuel ou collectif, qui permet aux jeunes de découvrir à travers l'animal et les cultures, les métiers de la terre et les productions à l'échelle du consommateur.

Les adhérents cherchent à faire connaître, à toute personne accueillie, le milieu rural, leur patrimoine, les activités et métiers exercés au sein de leur exploitation et les savoir-faire dévolus.

Un véritable lien se tisse entre l'accueillant et l'accueilli.

Accueil Paysan Hauts-de-France regroupe une quarantaine d'adhérents dont 17 dans le seul département du Pas-de-Calais.

En 2022, l'association a reçu 38 demandes de porteurs de projet dont 15 dans le département du Pas-de-Calais.

3. Historique 3 ans de la participation

2020 : 10 000 €
2021 : 7 600 €
2022 : 7 600 €

En 2020, une participation annuelle de 10 000 € a été allouée à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France. Cette participation avait été revue à la hausse dans le but d'«incuber» l'offre de services, notamment sur le volet éducatif. Cette action est aujourd'hui pleinement opérationnelle de par la mise en place du partenariat grandissant « un collège à la ferme » dans les actions éducatives de la direction des collèges.

4. Eléments de bilan, évolution du contexte

Accueil Paysan, plus qu'un label est aussi un réseau qui accompagne individuellement ou collectivement des porteurs de projet dans leur activité d'accueil.

L'association a mené de nombreuses actions dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2022, parmi lesquelles :

- Participation à 11 événements (1000 personnes) ayant pour objectif de faire connaître le réseau au plus grand nombre : Terr'eau bio et Terre en fêtes en juin, fête du Parc en septembre, salon de la production locale et solidaire à Arras en novembre,
- Participation de l'association à la quinzaine des pollinisateurs, organisée par le Département : 3 adhérents participants (accueil grand public et scolaires),
- Organisation d'une résidence d'artiste durant l'été dans 5 structures Accueil Paysan Hauts-de-France (47 ateliers et animation – 300 personnes touchées),
- Labellisation de 5 nouvelles structures dont 3 proposant une prestation d'hébergements (Villers Châtel, Hucqueliers et Vacqueriette-Erquieres),
- Traitement de 15 demandes de porteurs de projet dans le département,
- Extension des accueils de collèges dans le cadre de l'opération « un collège à la ferme » : 3 collèges accueillis en 2019, 4 en 2020, 6 en 2021 et 7 en 2022, ...

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reconduire la participation 2023 sur les mêmes bases que l'année précédente.

5. Plus-value de la participation départementale

Par ses actions diversifiées, la démarche de l'association répond, en de nombreux points, aux préoccupations du Département : tourisme, accueil social et solidaire, agriculture, préservation de l'environnement, éducation.

Le développement touristique s'inscrit dans le Pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition 11 qui est de « soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires ». L'un des objectifs est de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité.

Les activités de l'association peuvent également entrer dans la politique éducation du Département, dans le cadre du partenariat éducatif départemental avec les collèges publics, notamment sur les aspects relatifs au développement durable (opération « un collège à la ferme » pour les élèves de 6ème). Les actions de l'association permettent ainsi aux jeunes de découvrir à travers l'animal et les cultures, les métiers de la terre et les productions à l'échelle du consommateur.

La démarche d'Accueil Paysan Hauts-de-France en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, la possibilité donnée aux accueillants et accueillis de faire vivre la diversité du monde agricole répondent également aux attentes du Département, tout en contribuant à un développement touristique harmonieux et solidaire des territoires ainsi qu'à la diversification et l'originalité de l'offre.

En outre, la diversification d'activités reste pour le monde agricole du Pas-de-Calais un enjeu important de subsistance. Pour les agriculteurs, c'est la possibilité de maintenir et valoriser le patrimoine bâti rural, de consolider le modèle économique d'une exploitation à taille humaine en développant l'ensemble de ses potentialités.

Enfin, l'attractivité territoriale bénéficie de la dynamique née de ce tourisme solidaire et durable. Le tourisme solidaire permet donc aux voyageurs d'aller à la rencontre des exploitants agricoles du réseau, devenus pour l'occasion les ambassadeurs de leur territoire pour échanger, partager, découvrir une autre culture que la leur, tout en participant au développement de l'économie locale et à la préservation de l'environnement. De plus, il s'agit d'un tourisme ouvert à tout type de public : famille, jeunes, personnes âgées.

La plateforme d'ingénierie publique initiée par le Département réunit divers partenaires dont les expertises respectives peuvent être mobilisées pour orienter et accompagner des demandes d'ingénierie des communes et EPCI du Pas de Calais.

Echanges d'informations, relais de communication, mises en relation avec une collectivité ayant besoin des ressources et expertises développées par l'association Accueil Paysan Hauts-de-France pourront être proposés dans ce cadre.

6. Plan d'actions 2023

Cf annexe



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

Programme d'activités 2023

I) Agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité

1. Sensibiliser et augmenter la compétence des adhérents au développement d'une offre touristique durable en lien avec Pas de Calais Tourisme
2. Sensibiliser les adhérents sur des thématiques bien spécifiques : sécurité, réglementation (accueil des mineurs, séjours de rupture) ... Ces sujets seront traités par des intervenants plus spécialisés recommandés par Pas-de-Calais Tourisme et par les acteurs du Département chargés des questions de solidarité dans les territoires (maisons départementales des solidarités).
3. Développer et renforcer les contacts avec les partenaires favorisant un tourisme durable, pour tous et de proximité, priorité de la politique touristique départementale : structures d'accueil social, APF France Handicap, Vacances Ouvertes, Vacances et familles, Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, etc.
4. Travailler en synergie avec l'Agence Pas-de-Calais Tourisme et le Département sur le projet « Grandir Ensemble » afin de développer un tourisme expérientiel à la rencontre des acteurs du réseau et au-delà des acteurs ruraux qui proposent de faire vivre des expériences sous différentes formes.

II) Faire connaître le réseau Accueil Paysan

1. Travailler en collaboration avec le Département, avec Pas-de-Calais Tourisme, les Offices de Tourisme pour assurer une mise en avant des actions et événements portés par l'association auprès du Grand Public.
2. Poursuivre le travail de communication externe afin de faire connaître le Réseau Accueil Paysan et ses valeurs notamment à travers l'organisation d'événements artistiques dans le cadre du festival Arts et Jardins en Scène et la participation à l'organisation d'événements communs avec les partenaires du réseau InPact.
3. Consolider et développer la visibilité de l'association auprès des nouveaux porteurs de projets en travaillant d'avantage en réseau avec les acteurs d'InPact, (notamment avec l'élaboration et la diffusion d'un programme de formations commun en 2023).

ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE



ACCUEIL PAYSAN HAUTS DE FRANCE

4. Mettre à jour les outils de communication de l'association et les diffuser au plus grand nombre lors des salons et événements, ainsi que via les Offices de Tourisme.
5. Assurer une communication régulière auprès des membres du réseau d'adhérents (actualités locales et nationales, nouveaux établissements labellisés, formations, ...) : diffusion par e-mail, via les réseaux sociaux et mise en place d'une lettre d'information.

III) Poursuivre le développement des actions du réseau

1. Accompagner les porteurs de projet (suivi, labellisations, conseils en accueil pédagogique, social et touristique, programme de formation et animation de groupes de travail thématiques).
2. Participer aux groupes de travail Accueil Paysan au niveau national pour se tenir informé et relayer ces informations aux adhérents.
3. Poursuivre et développer l'action « un collège à la ferme » en collaboration avec la Direction des collèges du Département.
4. Amorcer une rencontre avec le pôle des Solidarités du Département du Pas-de-Calais et/ou des maisons départementales des solidarités afin de présenter les actions réalisées par l'association, notamment dans le cadre de l'accueil social.
5. Organiser des rencontres techniques (a minima 2 fois/an) avec le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour partager l'avancement des projets de l'association.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Mission Attractivité des territoires

RAPPORT N°44

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 MARS 2023

SOUTIEN À L'ASSOCIATION ACCUEIL PAYSAN POUR L'ANNÉE 2023

1. L'association Accueil Paysan Hauts-de-France

Le Département du Pas-de-Calais apporte depuis plusieurs années son soutien à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France au titre de l'exercice de la compétence partagée « Tourisme ». Ce partenariat s'inscrit dans le champ de l'article L1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette association est un réseau composé d'agriculteurs et d'acteurs ruraux, engagés en faveur d'une agriculture paysanne et d'un tourisme durable, équitable et solidaire.

Les adhérents cherchent à diversifier leur activité agricole et rurale en mettant en place, au sein de leur exploitation, un accueil touristique, pédagogique et/ou social en relation avec tous les acteurs du développement local.

2. Intérêt du partenariat pour le Département

Par ses actions diversifiées, la démarche de l'association répond, en de nombreux points, aux préoccupations du Département : tourisme, accueil social et solidaire, agriculture, préservation de l'environnement, éducation.

Le volet du développement touristique s'inscrit dans le Pacte des solidarités territoriales au travers de l'ambition 11 qui est de « soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires ». L'un des objectifs est de développer un tourisme porteur de sens, accessible à tous et de proximité.

Les activités de l'association peuvent également entrer dans la politique éducation du Département, dans le cadre du partenariat éducatif départemental avec les collèges publics, notamment sur les aspects relatifs au développement durable.

La démarche d'Accueil Paysan Hauts-de-France en faveur de l'Economie

Sociale et Solidaire, la possibilité donnée aux accueillants et accueillis de faire vivre la diversité du monde agricole répondent également aux attentes du Département, tout en contribuant à un développement touristique harmonieux et solidaire des territoires ainsi qu'à la diversification et l'originalité de l'offre.

3. Sollicitation pour l'année 2023

Par ses actions diversifiées, l'association Accueil Paysan se trouve à la croisée des trois Pactes départementaux, adoptés en 2022.

Compte tenu du bilan des actions 2022 et des projets de l'association, la participation pour l'année 2023 resterait identique à celle de 2022, à savoir 7 600 €.

Le partenaire s'engage à réaliser les activités mentionnées dans le plan d'actions joint en annexe et à affecter le montant de la participation au financement de ses activités. Le programme d'activités se fondera autour de trois objectifs :

- Agir pour un agrotourisme responsable et solidaire de proximité ;
- Faire connaître le réseau Accueil Paysan ;
- Poursuivre le développement des actions du réseau.

4. Modalités de mise en œuvre du partenariat

Accueil Paysan Hauts-de-France s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entrainer la non réalisation ou la réalisation partielle du programme et à communiquer tout changement intervenu dans leurs statuts ou dans les membres de leur conseil d'administration, et ce, dans des délais raisonnables.

S'il s'avère que l'association régionale Accueil Paysan Hauts-de-France n'a pas respecté les obligations décrites, la participation du Département sera calculée au prorata de l'exécution de son programme. Si ce constat a lieu après versement, il sera demandé à l'association de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale.

Le versement de la participation départementale interviendra, en un seul versement, après présentation par l'association Accueil Paysan Hauts-de-France, d'un bilan financier et d'un bilan d'activités.

Accueil Paysan s'engage à respecter la charte sur le volet communication à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication> ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).

- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cadre du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.

- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...). Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'événement.

Il convient ainsi de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer, à la structure Accueil Paysan Hauts-de-France, la participation financière de 7 600 € au titre de l'année 2023, pour la réalisation du programme d'actions joint au présent rapport ;
- D'approuver les modalités de versement de la participation financière pour l'année 2023 attribuée à l'association Accueil Paysan Hauts-de-France.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C01-945B01	6568//93633	Partenariats stratégiques– Attractivité touristique	30 000,00	30 000,00	7 600,00	22 400,00

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/03/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY